

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCITAIN

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 5 Novembre 2009 à 19h00  
Salle des fêtes - MARESCHEs -

Etaients présents les délégués titulaires des communes de :

- 1 déléguée de BEAUDIGNIES
- 2 délégués de BRY
- 2 délégués d'ENGLEFONTAINE
- 2 délégués d'ETH
- 2 délégués de FRASNOY
- 2 délégués de GHISSIGNIES
- 3 délégués de GOMMEGNIES
- 2 délégués d'HECQ
- 3 délégués de JENLAIN
- 2 délégués de JOLIMETZ
- 5 délégués du QUESNOY
- 2 délégués de LOUVIGNIES-QUESNOY
- 2 délégués de MARESCHEs
- 2 délégués de NEUVILLE-EN-AVESNOIS
- 2 délégués d'ORSINVAL
- 4 délégués de POIX DU NORD
- 2 délégués de POTELLE
- 1 délégué de PREUX AU SART
- 1 déléguée de RAUCOURT AU BOIS
- 2 délégués de RUESNES
- 1 délégué de SALESCHES
- 2 délégués de SEPMERIES
- 2 déléguées de VENDEGIES-AU-BOIS
- 2 délégués de VILLEREAU
- 3 délégués de VILLERS-POL
- 3 délégués de WARGNIES-LE-GRAND
- 1 déléguée de WARGNIES-LE-PETIT

Etaients absents et excusés 7 délégués titulaires des communes sur 65 :

- 1 déléguée de BEAUDIGNIES
- 1 délégué d'ENGLEFONTAINE
- 1 déléguée de GOMMEGNIES
- 1 délégué de PREUX AU SART
- 1 délégué de RAUCOURT AU BOIS
- 1 délégué de SALESCHES
- 1 délégué de WARGNIES LE PETIT

## **Ordre du Jour :**

- 1/ Adhésion à la charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois 2010/2022
- 2/ SAFER - Zone d'activités de Wargnies le Grand
  - Situation
  - Délibération sur l'autorisation au Président d'acheter les terrains
- 3/ Réseau d'Assistants Maternelles à l'échelle intercommunale :
  - Organisation du recrutement du responsable du RAM à l'échelle intercommunale filière médico-sociale
- 4/ Séjours adolescents
  - Délibération sur la méthode de calcul des tarifs de participation des familles à partir de janvier 2010
- 5/ Adhésion de la commune de Saint Waast la Vallée - Evolution de l'EPCI.
- 6/ Synthèse du programme local de prévention et d'élimination des déchets en cours d'élaboration avec l'ADEME - Achat de composteurs
- 7/ Rapport de l'enquête CITEOS sur l'éclairage public
- 8/ Précisions complémentaires des présidents de commission.

Monsieur BRASSEUR, Maire de Ruesnes, Président de la Communauté de Communes du Quercitain, remercie Monsieur BRICHANT, Maire de Maresches, d'accueillir le Conseil Communautaire et lui donne la parole. Celui-ci remercie les délégués de leur présence à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

### **1/ Adhésion à la charte de Parc Naturel Régional de l'Avesnois 2010/2022**

Monsieur Paul Raoult, Sénateur Maire du Quesnoy, Vice Président de la CCQ, Président du Parc Naturel Régional de l'Avesnois fait un bref rappel des réunions de présentation qui ont eu lieu précédemment. La nouvelle charte a une durée de 12 ans. Le Parc Naturel Régional fédère 135 communes, il n'y a pas d'évolution dans les limites géographiques du PNR. Il met l'accent sur la mise à disposition des équipes du PNR aux communes pour des aides techniques.

A la question : La CCQ renouvelle t-elle son engagement auprès du Parc Naturel Régional en adhérant à la charte 2010 - 2022 ?

L'assemblée répond favorablement à l'unanimité.

### **2/ SAFER - Zone d'activités de Wargnies le Grand**

- **Situation**
- **Délibération sur l'autorisation au Président d'acheter les terrains**

Monsieur BRASSEUR fait un point sur l'avancement du dossier de la zone d'activité. Il annonce qu'aujourd'hui deux propriétaires ont signé une promesse de vente. Le 24 novembre une réunion est prévue avec la SAFER. Le problème réside dans la difficulté à trouver pour l'agriculteur qui cultive les terrains de la zone une surface agricole équivalente en remplacement. Des entreprises ont déjà pris contact avec la CCQ pour s'installer sur la future zone d'activité (hôtel, discount alimentaire, entreprise spécialisée dans les énergies renouvelables... ).

Monsieur CLOEZ pense qu'il est préférable d'accueillir plusieurs entreprises, plutôt qu'une seule de taille plus importante. Il faudrait de plus envisager de demander aux entreprises de créer de l'emploi.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'acquisition des terrains.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité pour cette autorisation.

### **3/ Réseau d'Assistantes Maternelles à l'échelle intercommunale :**

- **Organisation du recrutement du responsable du RAM à l'échelle intercommunale filière médico-sociale**

Monsieur FREHAUT, Maire de Villereau, Vice Président de la CCQ en charge de la Jeunesse et des Sports fait un résumé de l'avancement du Relais d'Assistantes Maternelles à l'échelle intercommunale. Il annonce que les bureaux seront localisés au Quesnoy, rue Baillon (mis à disposition par la ville). Le RAM sera intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2010, un agrément sera délivré par la CAF en étroite collaboration avec les services de la PMI. Des animations délocalisées pourront avoir lieu à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2010 dans des communes qui souhaiteraient les accueillir. Celles ci doivent se positionner. Un contrôle de conformité des locaux par la PMI sera effectué.

Monsieur FREHAUT annonce à l'assemblée la création d'un poste pour le ou la responsable du RAM qui sera recruté (e) après entretien avec une commission d'évaluation.

Monsieur RAOULT ajoute que le local se situe en face du Théâtre des 3 chênes dans les anciens bâtiments de l'école près de l'espace Multi-Accueil. Une évaluation des domaines est en cours pour définir le montant du loyer.

Monsieur MORIN, Adjoint au Maire de Potelle interroge le Vice Président quant au budget du RAM.

Monsieur FREHAUT annonce le partenariat financier avec la CAF de Maubeuge. Le reste à charge de la collectivité est estimé à 15 000 €.

Monsieur BRASSEUR précise que la collectivité est aidée techniquement par la CAF.

### **4/ Séjours adolescents**

- **Délibération sur la méthode de calcul des tarifs de participation des familles à partir de janvier 2010**

Monsieur FREHAUT remercie tous les gestionnaires d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour le travail effectué ainsi que le respect de la date pour la restitution de dossiers.

Il rappelle que le séjour d'hiver est destiné aux jeunes âgés de 12 à 14 ans, le séjour d'été pour les jeunes de 14 à 16 ans.

Il commente le tableau envoyé à chaque délégué avec la convocation. La commission « Jeunesse et Sports » propose en fonction du revenu fiscal de référence 3 tranches de prix :

1<sup>ere</sup> tranche : de 1 à 700 = 80 €

2<sup>ème</sup> tranche : de 701 à 1200 = 210 €

3<sup>ème</sup> tranche : plus de 1201 = 330 €

Il annonce que le séjour d'hiver coûte 700 €. Le reste à charge de la CCQ en 2009 était 35 000 € avec les nouveaux tarifs, la commission estime le reste à charge en 2010 à 25 000 €. Soit une économie de 10 000 €.

Monsieur MARCHAND, Maire de Salesches, ajoute que la commission demande également que l'économie réalisée reste au sein de cette commission.

Monsieur BRASSEUR répond que la fréquentation des jeunes en Accueils de loisirs a explosé cette année, rien que pour les vacances estivales la CCQ subventionne à plus de 56 000 €.

Madame GHEZZOU, Maire de Vendegies au Bois, interroge le Vice Président quant au nombre d'inscriptions dû à l'augmentation des coûts.

Monsieur FREHAUT répond que 80 % des familles vont se situer dans les tranches 1 et 2 d'après le centre des impôts et qu'un bilan sera fait au retour du séjour d'hiver.

Il annonce que 10 places supplémentaires à partir du séjour d'été 2010 seront prévues compte tenu de l'intégration de la commune de Saint Waast la Vallée.

A la question du Président, êtes-vous pour la méthode de calcul des tarifs pour la participation financière des familles ?

A l'unanimité l'assemblée adopte cette méthode de calcul.

#### **5/ Adhésion de la commune de Saint Waast la Vallée - Evolution de l'EPCI.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que 23 communes ont accepté l'adhésion de Saint Waast la Vallée à la CCQ, 4 ont délibéré contre. La Préfecture du Nord formalise cette adhésion pour une intégration prévue au 1 janvier 2010.

Un débat s'instaure sur un article de presse paru ce jour (Voix du Nord du 05/11/2009) concernant des éventuelles fusions entre communauté et agglomération.

Monsieur RAOULT rappelle qu'une réforme de l'intercommunalité est en cours. Avant 2012 les collectivités devront se concentrer pour fusionner afin d'atteindre un seuil de population de 35 000 à 50 000 habitants. Le préfet décidera en dernier ressort de la nouvelle carte intercommunale rationalisée. Il vaut peut être mieux réfléchir maintenant à un projet volontaire de regroupement que de subir celui-ci.

Monsieur BRASSEUR propose à l'assemblée de débattre sur le sujet au sein des conseils municipaux.

Madame GHEZZOU demande la possibilité de créer une commission pour travailler sur le sujet et de restituer les informations en conseil.

Monsieur CLOEZ, Adjoint au Maire de Poix du Nord demande plus d'informations pour pouvoir en débattre.

#### **6/ Synthèse du programme local de prévention et d'élimination des déchets en cours d'élaboration avec l'ADEME - Achat de composteurs**

Monsieur Cambier, Maire de Potelle, Vice-Président chargé de l'Environnement et de la Valorisation Energétique à la Communauté de Communes du Quercitain, informe les délégués des pourcentages d'augmentation des coûts d'élimination des déchets ménagers pour 2010 :

FLAMME : + 1%

SMIAA : + 5%

TEMACO : + 2 %

RECYDEM : non connu à ce jour

Il félicite les communes de Wagnies-le-Grand et Jolimetz pour les actions menées dans le cadre de l'opération « Nettoyons la Nature ». En partenariat avec les magasins Leclerc, cette sortie permet de travailler avec les écoles, les associations, les collectivités, ... sur le thème du recyclage.

Il rappelle également l'importance de communiquer, notamment dans les bulletins municipaux, sur la nécessité du geste de tri et les coûts (exemple : commune de Sepmeries).

Il présente à l'assemblée la synthèse du programme local de prévention et d'élimination des déchets de la CCQ envoyée avec la convocation. Il s'agit des propositions d'axes de travail. Le projet de programme a été exposé et travaillé par les délégués de la commission et soumis aux conseils municipaux pour réflexion.

Avant sa validation officielle en conseil communautaire, ce programme doit être présenté à l'Adème, notre partenaire financier. Une réunion aura lieu prochainement à Douai (siège de l'Adème). La production de cet outil de travail est indispensable à l'obtention de subventions, notamment pour la vente de composteurs.

Monsieur Cambier explique que ce programme engage la collectivité pour 5 ans. Il est adapté au périmètre actuel de la collectivité. Si celui-ci est modifié, il faudra l'actualiser.

L'objectif imposé par le Grenelle de l'environnement est de réduire de 7% d'ici 5 ans la production des déchets par habitant. Il est donc important de promouvoir les actions comme : le compostage individuel, la promotion de l'eau du robinet, le dispositif « stop pub », la redevance spéciale, la tarification incitative, ... (Cf compte rendu commission environnement/valorisation énergétique du 13/10/2009).

Cette baisse des tonnages d'ordures ménagères (bac gris) aura inévitablement une répercussion financière non négligeable sur les coûts d'incinération. En effet, si les tonnages à incinérer diminuent, le SMIAA sera en sous capacité et cela engendrera une augmentation du prix à la tonne.

Madame Dramez, Maire de Beaudignies, trouve que les actions citées ne sont pas innovantes.

Monsieur Cambier approuve la réflexion de Madame Dramez mais précise que le programme a été rédigé selon les critères de l'Adème. Il rappelle toutes les actions en cours actuellement qui sont à renforcer pour atteindre les objectifs (ex : bornes à piles et du relais, projet de recyclerie, ...).

Monsieur Cloez, demande pourquoi ne pas permettre aux habitants de brûler les tailles de haies. Cela diminuerait les apports de déchets verts en déchetterie.

Monsieur Cambier explique que la mairie peut prendre un arrêté autorisant ce genre de pratique selon des dispositions particulières.

Monsieur Brunelle, Adjoint au Maire de Gommegnies, Directeur du PNR de l'Avesnois, rappelle que le code rural interdit ce genre de pratique. Comme solution, il explique que l'on pourrait mettre en place, avec l'appui technique du parc, une filière de récupération du bois. Celui-ci serait transformé en copeaux destinés à alimenter des chaudières. Cette pratique, plus respectueuse de l'environnement, serait un modèle de développement durable.

Monsieur Brasseur informe, dans le même esprit, que la CCQ a signé une convention avec un agriculteur de Ghisignies. Celui-ci va récupérer, à partir du 01/01/2010, le broyat de déchetterie pour en faire du compost.

En parallèle, il explique que lors du salon Pollutec 2010, il a été largement mis en avant la nécessité de revenir à l'apport volontaire, par le système de colonne enterrée. Cette pratique permettrait d'optimiser la collecte, de limiter la pollution et peut-être de stabiliser les coûts.

Monsieur Raoult ajoute que ce dispositif a déjà été mis en place dans des villes comme Orléans et Chartres. Il a également rencontré Partenord, bailleur social présent sur la commune, qui souhaite mettre en place des colonnes enterrées dans ses immeubles (projet en cours sur Maubeuge, financement des travaux à hauteur de 50% par l'organisme). Il souhaiterait étudier ce principe pour sa commune.

Monsieur Raoult a constaté lors de la collecte des encombrants une profusion de déchets sur les trottoirs. Il craint une montée en puissance des tonnages. La CCQ ne pourra pas suivre financièrement. Compte tenu de la présence des déchetteries, il se demande s'il faut continuer à assurer ce service.

Les délégués ont constaté le même phénomène dans leurs communes. Ils rejoignent Monsieur Raoult dans sa réflexion. Ce sujet devra être abordé en commission environnement/valorisation énergétique et rediscuté en conseil communautaire.

En conclusion, Monsieur Brasseur informe que la version officielle du programme sera présentée au prochain conseil communautaire, pour vote définitif.

## **7/ Rapport de l'enquête CITEOS sur l'éclairage public**

Les communes sont globalement satisfaites de la mise en œuvre de la maintenance curative de l'éclairage public. Le Président soulève le problème du décalage des horloges astronomiques qui s'est révélé trop important pour certains secteurs.

Monsieur Laurent explique que le groupe de travail composé de quelques élus (Messieurs Manesse, Laurent, Marchand, Boniface, Tonneau et Williame) étudie actuellement l'opportunité d'installer des variateurs de puissance sur les armoires de l'éclairage public.

## **8/ Précisions complémentaires des présidents de commission.**

Madame DEBRUILLE, Maire d'Orsinval, Vice Présidente de la CCQ en charge des affaires sociales remercie les communes d'avoir participé à l'élaboration du calendrier des vœux 2010.

La Vice Présidente rappelle ensuite la définition du logement décent. C'est un logement qui ne laisse pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé des occupants. Il est doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation.

La Vice Présidente cite ensuite les caractéristiques de décence d'un logement définies par le décret du 30 janvier 2002 :

- Le logement ne doit pas mettre en danger la sécurité physique et la santé des locataires qui sont appelés à y vivre (installation électrique en bon état, présence de garde de corps...)
- Le logement doit comporter un certain nombre d'éléments d'équipement et de confort (sanitaire, cuisine, eau chaude...)
- Le logement ne doit pas être frappé d'un arrêté d'insalubrité ou de péril.

Elle précise que la décence relève des relations contractuelles entre le bailleur et le locataire dans le cadre de la location (le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent). Pour lutter contre l'indécence, la CAF (qui verse l'allocation logement) a signé avec la CCQ une convention permettant de remplir un questionnaire et de vérifier ainsi la décence des logements.

Madame DEBRUILLE précise que 132 questionnaires logement ont été complétés, 17 logements ont été visités, 90 propriétaires différents sont recensés.

Elle donne ensuite la définition de l'habitat insalubre qui est défini par la notion de danger pour la santé des occupants actuels ou éventuels ou pour les voisins.

Elle informe l'assemblée que l'insalubrité peut résulter :

- de l'état de l'immeuble, dégradation du bâti qui a des effets négatifs sur la santé (toiture en mauvais état...)
- de la configuration du logement : habitabilité médiocre (pièces dépourvues d'ouvrant...)
- d'un entretien insuffisant (présence d'immondices dans le logement) ou/et des conditions dans lesquelles il est occupé : mauvaise usage (présence importante d'animaux)
- du surpeuplement : logement d'une surface insuffisante par rapport au nombre d'occupants

- de la présence de substances dangereuses pour la santé, comme le plomb ou l'amiante.

Madame DEBRUILLE précise que la mesure d'insalubrité s'apprécie à l'occasion d'une visite des lieux, en se référant notamment à une liste de critères définis dans une grille d'analyse.

Elle informe l'assemblée que la lutte contre l'insalubrité est une action publique et relève de la compétence du maire et du préfet.

Elle termine son intervention en précisant que les bénéficiaires du RSA, sont totalement dégrévés de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle. Les bénéficiaires du RSA ayant une activité professionnelle, paient en fonction de leurs revenus.

Monsieur RAMETTE, Maire d'ETH, Vice Président de la CCQ en charge de la culture remercie les communes pour leurs participations aux différentes manifestations « Conteurs en Campagne », Lire en Fête etc...). Le dévouement des municipalités a permis de présenter au public des manifestations de qualité. Il dit sa satisfaction du succès de la première soirée intercommunale (ensemble de danses Polonais le 24/10/09) au Théâtre des 3 chênes. Il remercie la commune du Quesnoy du prêt gratuit de ce lieu culturel. Il informe les délégués de 2 futures réunions de la commission Culture : le 24/11/2009 pour les bibliothèques et début décembre commission traditionnelle sur la future programmation 2010. Il précise également la participation de la CCQ au Téléthon 2009. Une manifestation avec les écoles du territoire est prévue en échange de 0.50 € par enfant. Elles se verront remettre un arbre offert par la CCQ. De plus un concert par les élèves et l'équipe pédagogique du Conservatoire de Musique à Rayonnement Intercommunal aura lieu le samedi 12 décembre 2009 à 19h au Théâtre des 3 chênes au profit de cette cause.

Monsieur CORNU, Maire de Poix du Nord, prend la parole pour informer l'assemblée que la commune de Poix du Nord a été réquisitionnée comme centre de vaccination de la grippe H1N1. Il lance un appel aux bénévoles pour tenir des permanences administratives du centre.

Il informe l'assemblée d'une demande des « Resto du Cœur ». Plus de 150 familles de la CCQ sont aidées. Cette association éprouve des difficultés de fonctionnement en particulier en matière d'acheminement des denrées alimentaires à Le Quesnoy. Le Président s'engage à les recevoir afin de trouver une solution à leur problème.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.